

Une conception civique du journalisme : l'exemple d'Ouest-France

Bernard BOUDIC

Journaliste,
Chargé de mission
au service « Études et analyses »
d'Ouest-France
bernard.boudic@ouest-france.fr

« La nécessité journalistique de donner
aux événements une touche humaine
ne justifie en rien la chasse à la souffrance
et son exploitation sans réserve. »
(Daniel Cornu, 1997)

Deux meurtres. Un couple modèle de jeunes Brestois. La police retrouve leurs corps cinq jours plus tard, le 31 août 2003, en Vendée dans une retenue d'eau. Relatant les circonstances de ce fait divers, *Ouest-France* écrira seulement que « les atrocités commises dépassent l'entendement » en précisant que « les restes des corps découpés et calcinés ont été retrouvés dans des sacs poubelles au fond d'un lac ». Pas d'autre détail. La vérité est dite, en tout cas fortement suggérée, mais le journaliste n'a pas écrit tout ce qu'il savait, tant s'en faut. Volonté de ne pas choquer ses lecteurs, de respecter la douleur des parents et amis des victimes. Volonté de ne pas favoriser le voyeurisme et les fantasmes. À l'heure où le cynisme semble être devenu la règle de fonctionnement de certains médias, cette retenue d'un grand journal est inhabituelle et pose question.

L'exacerbation de la concurrence dans une société où s'est répandu le désir de tout savoir, tout de suite, sans limites, dans la plus totale transparence, a mis à mal la médiation exercée par le journaliste. La mise en contact direct du lecteur avec la réalité la plus nue, la plus crue donne lieu aux pires surenchères. C'est à qui en montrera le plus, en révélera le plus. Même les garde-fous législatifs sont parfois contestés, et l'on a vu récemment une partie de la

profession se déclarer prête à « défendre les principes de la liberté du journalisme contre l'arbitraire des décisions judiciaires, la rigidité de l'interprétation des lois, les dérives judiciaires ou policières »¹, comme si toute limite fixée à la liberté était forcément liberticide. Jean-Marie Charron (1993) l'admet : « Sans avoir totalement disparu, la conception civique d'une information constitutive de la vie démocratique, où les journalistes contribueraient à former des citoyens par le débat d'idées, la pédagogie des faits ou la révélation des enjeux essentiels, est désormais en recul, relativisée par d'autres conceptions. »²

C'est pourtant bien de cette « conception civique » que se réclame *Ouest-France*. Parce que ce journal n'oublie pas d'où il vient. Issu de la tradition du catholicisme social de la fin du 19^e siècle (son ancêtre, *L'Ouest-Éclair*, fut créé en août 1899), il est né le 7 août 1944, au lendemain de la libération de Rennes, au moment où s'imposaient les idéaux de la Résistance, la préoccupation du « bien commun » et le respect des personnes si cruellement combattus par le nazisme.

Cette conscience de ses responsabilités à l'égard de la démocratie, ce double souci des lecteurs et des personnes dont il parle ont conduit *Ouest-France*, il y a près de 20 ans, à réfléchir au traitement des « faits divers ». Il s'agissait d'abord, en fixant des règles, de rendre plus cohérentes les pratiques d'une rédaction nombreuse (340 journalistes à l'époque, plus de 500 aujourd'hui) et dispersée (plus de 60 bureaux et une quarantaine d'éditions différentes sur 12 départements). Ici, le journal relatait les plus petits cambriolages. Ailleurs, il préservait l'anonymat des petits délinquants. Le lecteur était souvent désorienté et s'étonnait de ces différences. Une remise en ordre s'imposait : les mêmes règles doivent être appliquées partout.

Animé par la rédaction en chef, un groupe de travail d'une dizaine de journalistes se réunira à plusieurs reprises pour examiner les manières de faire, en discuter, parfois vivement, et adopter pour les cas les plus courants des propositions communes. Peu à peu, ce texte, adopté par la direction générale du journal et la rédaction en chef et diffusé à tous les journalistes, s'est donné les ambitions d'un texte fondamental, d'une charte. Il énonce quatre principes : 1. dire sans nuire ; 2. montrer sans choquer ; 3. témoigner sans agresser ; 4. dénoncer sans condamner.

Soulignant que le fait divers est un centre d'intérêt prioritaire du lecteur³, ce texte affirme qu'il exige « au plus haut degré » les règles professionnelles de base : « vérification des faits, sources contradictoires, rigueur de l'enquête, réflexion, sensibilité, respect de l'homme ». Il ajoute : « Tout fait divers engage notre responsabilité juridique et éthique [...] Conscience toujours en alerte, [le journaliste] doit avoir l'obsession d'incarner, dans la

relation, l'enquête ou les prolongements qu'il propose d'un événement les valeurs de justice et de liberté, de respect des individus et de leurs droits qui fondent Ouest-France », que chaque nouvel embauché s'engage à respecter.

Voilà pourquoi Ouest-France se fait un devoir de ne publier que « des faits vérifiés, précis et utiles à la compréhension, rapportés avec l'obsession permanente de toutes les conséquences possibles de leur publication pour les acteurs eux-mêmes, pour la famille des victimes, pour celle des coupables ; des faits situés dans leur contexte, dans toute leur dimension humaine, sans voyeurisme ». Voilà pourquoi il recommande à ses journalistes d'« être extrêmement prudents sur les causes, les liens de cause à effet, les responsabilités personnelles des différents acteurs » car « même l'évidence peut être trompeuse en la matière, sans compter les stratégies manipulatoire des sources d'information ».

Un exemple ? L'affaire du bagagiste de Roissy soupçonné de terrorisme alors qu'il était victime d'un complot. *Ouest-France* a publié quatre articles au moment des faits (27 décembre 2002-10 janvier 2003). Chaque fois, y ont été rappelés à la fois les soupçons des enquêteurs et la thèse du bagagiste. L'anonymat de celui-ci n'a été levé que le 2 janvier, après sa mise en examen et son placement en détention, dans le deuxième article, publié sur quatre colonnes. À cette présentation, répondra le quatrième article, également publié sur quatre colonnes, lorsqu'il sera « *innocenté et libéré* ».

De même, *Ouest-France* ne publie pas de photos sanglantes d'un fait divers, pas plus que d'un attentat ou d'un fait de guerre. Ni la photo du corps de Georges Besse, le PDG de Renault, assassiné par un commando d'Action directe le 17 novembre 1986, ni celle du préfet Erignac, assassiné le 6 février 1998, n'ont trouvé place dans ses colonnes, non plus d'ailleurs que des photos montrant des personnes dans des situations humiliantes (menottées, en particulier), ou de photos pouvant donner une « *prime* » aux auteurs d'un acte délictueux (terrorisme) ou des conseils techniques à des candidats délinquants. La vision de tels documents est-elle utile à la compréhension des faits ? *Ouest-France* répond « non ». Sans ambiguïté.

Cependant, une charte n'a pas réponse à tout. Ce n'est pas un livre de recettes. Ce n'est pas un document définitif : « *Ainsi, explique Jean-Pierre Chapelle, secrétaire général à la rédaction en chef d'Ouest-France, la montée de droits de l'enfant oblige-t-elle les médias à se poser de nouvelles questions. Ainsi, tout en partageant les mêmes valeurs que nos prédécesseurs, nous ne rendons plus compte d'un procès comme ils le faisaient il y a 50 ans : entre-temps, une exigence a grandi dans la société, celle du respect de la présomption d'innocence.* »

Au-delà de l'énoncé de règles nécessaires, une charte est aussi une invitation à avoir toujours en tête les conséquences possibles de chaque mot, de chaque phrase, de chaque article. Une invitation à débattre, à discuter, à argumenter, à se dire « *oui, mais...* », entre journalistes membres d'une même équipe, entre journalistes et responsables de la rédaction, chefs de service, rédaction en chef et parfois même direction générale.

Perte de temps, dira-t-on, à l'heure où l'information en continu et la concurrence dictent leurs lois. La concurrence, certes, est un précieux aiguillon. *Ouest-France* le sait aussi bien que d'autres : s'il diffuse 780 000 exemplaires dans l'ouest du pays, d'autres quotidiens régionaux y diffusent, eux, près de 400 000 exemplaires. Mais ce n'est pas sur le terrain du scoop à tout prix qu'*Ouest-France* entend se placer. Au contraire. L'expérience a montré que « *la mise en exergue de ces valeurs, que cette culture du débat, du contradictoire, du pluralisme sont, comme le dit Didier Pillet, rédacteur en chef du journal, un puissant garde-fou* » ■

Notes

1. Préambule de la Charte de déontologie du groupe Hachette-Filipacchi.
2. Jean-Marie Charron (1993), *Cartes de presse*, Paris, Éditions Stock.
3. Une enquête menée en 2001 auprès de 3 000 lecteurs d' *Ouest-France* place le fait divers et les comptes rendus de justice parmi les meilleurs scores de lecture.